



PROT. N. 392/2005
(Hic numerus in responsione referatur)

Lettre Circulaire n° 5

Aux Grands Chanceliers,
aux Recteurs et aux Doyens
des Facultés Ecclésiastiques
et, pour connaissance,
aux Recteurs des Universités Catholiques
et aux Présidents des Conférences Épiscopales.

Plus d'un an s'étant écoulé depuis l'envoi de notre dernière communication, la Congrégation pour l'Éducation Catholique adresse aux Facultés Ecclésiastiques la présente Lettre Circulaire¹ afin de fournir quelques orientations qui, conjointement à la mise à jour des informations, permettront aux Institutions académiques ecclésiastiques d'appliquer les dispositions nécessaires pour atteindre les objectifs du Processus de Bologne en vue de 2010. Nous nous attarderons en particulier sur deux points spécifiques: 1. la présentation synthétique des développements qui ont suivi la Lettre Circulaire n°4; 2. le rappel des dispositions que toutes les Institutions doivent appliquer dans les prochains mois.

1. Les développements ultérieurs du Processus de Bologne

L'année dernière a vu le Dicastère, la "Commission pour le Processus de Bologne" qui lui est liée, et d'autres experts invités, engagés dans une participation active lors des nombreux rendez-vous suscités aux différents niveaux. Dans l'impossibilité de fournir un compte-rendu détaillé, nous nous en tiendrons à la présentation de quelques-uns des aspects les plus significatifs.

¹ Le texte de cette Lettre Circulaire, ainsi que celui des précédentes, est consultable à l'adresse suivante: http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/ccatheduc/index_it.htm

À l'occasion des multiples contacts qui ont été pris, on a pu constater l'appréciation positive manifestée à de nombreuses reprises à l'égard du Saint Siège pour le Séminaire d'étude organisé à Rome en mars-avril 2006 en collaboration avec l'UNESCO et le Conseil de l'Europe. Les thèmes qui y furent traités ont depuis été repris et approfondis dans d'autres rencontres (comme par exemple celles d'Athènes, Oslo, Cluj-Napoca et Salamanque). Les Actes du Séminaire, publiés en trois éditions différentes, recueillent et proposent à la réflexion le contenu de ces journées d'une grande densité².

Une étape très importante a été celle du Sommet des Ministres à Londres (17-18 mai 2007), auquel une délégation représentative du Saint Siège a participé, et au cours duquel ont été mis en lumière: les progrès accomplis jusqu'ici, les objectifs prioritaires pour les années 2007-2009 et les perspectives du Processus après 2010. Le jugement exprimé quant à la progression de chaque pays vers les buts fixés dans le cadre du Processus a donné du Saint Siège une appréciation largement positive; ceci est dû au fait que notre système d'études est déjà en soi bien structuré et ne requiert pas d'importantes transformations. Le texte du Communiqué final du Sommet, dans lequel se trouvent reprises quelques-unes des conclusions du Séminaire de Rome, peut être consulté sur internet³.

Une initiative particulièrement significative pour l'engagement du Saint Siège dans le Processus de Bologne a été la création, par la Secrétaire d'État, de l'"Agence pour la vérification et la promotion de la qualité" (AVEPRO). Celle-ci a été officialisée par une lettre de la Secrétaire d'état du 19 septembre dernier, très exactement quatre ans après l'adhésion au Processus; cette lettre fait également état de la nomination du Président de l'Agence P. Franco Imoda S.J., ex-Recteur de l'Université Pontificale Grégorienne. Dans cette première phase de démarrage, l'Agence opère en étroite collaboration avec la Congrégation pour l'Éducation Catholique, où elle a actuellement ses locaux (l'adresse de courrier électronique est la suivante: avepro@cec.va). Dans une prochaine Lettre Circulaire nous fournirons des indications plus détaillées sur l'Agence – qui est destinée à opérer de manière autonome –, ses attributions spécifiques et son rapport avec la Congrégation pour l'Éducation Catholique.

Afin de renforcer la collaboration au sein des communautés académiques et de répondre aux exigences du Processus, a été créé récemment un organe de coordination et de *représentation de tous les étudiants* des Universités Pontificales Romaines – qui depuis longtemps déjà opéraient de manière organisée dans le cadre de chaque Institut académique – constitués en une association dont les Statuts ont été approuvés en Assemblée Générale. Le président de cette association a pris part au

² Les trois éditions dans lesquelles sont parus les "Actes du Séminaire" sont les suivantes: celle de l'UNESCO/CEPES: "The Cultural Heritage and Academic Values of the European University and the Attractiveness of the European Higher Education Area", in *Higher Education in Europe*, volume 31, 4 (2006); celle de la CONGRÉGATION POUR L'ÉDUCATION CATHOLIQUE: "I valori accademici dell'università europea", in *Seminarium* 2 (2007); et une autre de la CONGRÉGATION POUR L'ÉDUCATION CATHOLIQUE: *I valori accademici dell'università europea*, Libreria Editrice Vaticana, Cité du Vatican 2007.

³ Le Communiqué de Londres, de même que tous les Communiqués précédents, se trouve dans les différentes langues sur le site internet suivant:

http://www.ond.vlaanderen.be/hogeronderwijs/bologna/documents/Ministerial_declaration_communiqes.htm

Sommet de Londres et à d'autres rencontres. On pourrait prévoir pour l'avenir une forme de lien entre toutes les représentations étudiantes présentes dans nos institutions académiques en Europe et dans le monde.

2. Les objectifs opératifs

Dans les précédentes Lettres Circulaires, la Congrégation a indiqué les objectifs et mesures à mettre en oeuvre dans le cadre du Processus au niveau de chacune des Facultés Ecclésiastiques. Pour faire face aux exigences de clarté, et afin d'opérer à partir de modalités et d'instruments communs à tout le système des études ecclésiastiques, la Congrégation, avec l'aide de la Commission, est en train de préparer un *Manuel* qui réunira les dispositions inhérentes au Processus de Bologne, confiées à la responsabilité des institutions académiques singulières. Dans l'attente de cette publication, nous soulignons quelques aspects qui se trouveront repris dans le *Manuel*, mais qui dès maintenant doivent être pris en compte et correctement appliqués.

a) Avant tout, il convient de *vérifier* que sont mises en oeuvre, au niveau de chaque institution académique, les indications fournies dans les précédentes Lettres Circulaires: l'introduction du nouveau système de *crédits ECTS*⁴; la possibilité d'obtenir le *Supplément au Diplôme*⁵, en deux langues et gratuitement, pour les étudiants qui le demandent; le démarrage de l'*évaluation interne*⁶.

Les réponses à notre demande d'information sur l'application de ces dispositions, qui nous sont parvenues au cours de ces derniers mois, ont été très utiles. Elles sont malheureusement incomplètes et ne nous permettent pas d'avoir un tableau d'ensemble global. Au cours des rencontres de la "Commission pour le Processus de Bologne" il est mis toujours plus clairement en évidence que l'adéquation aux dispositions émises par la Congrégation, ainsi que l'évaluation interne, constituent une étape-clé pour tout ce qui concerne le Processus, et surtout ce qui a trait à la qualité.

b) *La banque de données*. Dans le *Manuel* on trouvera le modèle de fiche qui sera utilisée pour recueillir chaque année un ensemble d'informations statistiques nécessaires pour mettre à jour la banque de données qui est en phase d'élaboration auprès du Dicastère. S'agissant d'un système informatique, il est nécessaire pour l'heure de recueillir et d'ordonner les adresses de courrier électronique de toutes les Facultés ecclésiastiques. C'est pourquoi, et également en vue de la publication du *Manuel*, nous vous demandons de contacter le plus rapidement possible l'adresse suivante de courrier électronique de la Congrégation – database@cec.va –, afin de recevoir la fiche prévue (jointe ici en annexe pour simple connaissance) à remplir et à renvoyer à la même adresse.

⁴ Celui-ci devra être appliqué non de manière mécanique, mais avec la nécessaire flexibilité dans le respect de la typologie des études ecclésiastiques et avec une vision claire des qualifications auxquelles ces études préparent.

⁵ Le modèle pour la rédaction correcte du DS a été envoyé avec la lettre circulaire n°2 du 28 octobre 2004. Une description générale du système des études ecclésiastiques peut être proposée, en anglais et en italien, sur requête adressée à: avepro@cec.va.

⁶ Dans ce but, la Congrégation recommande que, là où cela n'a pas encore été fait, soit créée une commission par institution pour affronter cette tâche délicate avec clarté et professionnalisme.

c) La *promotion de la qualité* est l'un des points fondamentaux du Processus et l'un des objectifs auxquels la Congrégation tient de façon particulière, ne serait-ce que pour l'insistance avec laquelle la Constitution Apostolique *Sapientia christiana* met en avant cette exigence en rapport avec la spécificité des études ecclésiastiques. Dans ce but, le Dicastère et l'Agence travaillent de manière conjointe, et continueront de collaborer étroitement, tout en maintenant la distinction appropriée entre les compétences respectives. L'insistance avec laquelle nous invitons à appliquer les dispositions est donc motivée par le fait que la tâche confiée à chaque institution constitue la base pour faciliter le travail que devra ensuite accomplir l'Agence. L'activité de vérification et de promotion exercée par l'Agence permettra à la Congrégation de soutenir de manière plus adéquate la qualité des institutions académiques ecclésiastiques.

Nous remercions les Recteurs des Universités ecclésiastiques et les Doyens de chaque Faculté d'avoir envoyé, dans les délais prévus, les informations requises par la Congrégation au sujet des qualifications particulières offertes à travers les études spécialisées prévues dans nos institutions académiques. Ces données seront très utiles pour l'élaboration imminente du *Qualifications Framework*.

Les destinataires de ces Lettres Circulaires sont priés d'en donner la plus ample diffusion auprès des personnes directement ou indirectement intéressées (Recteurs de leurs Universités qui n'aient pas reçu personnellement la lettre, secrétariats, professeurs experts en la matière, etc.).

Pour d'éventuels éclaircissements et suggestions il est possible de contacter l'adresse électronique du Bureau des Universités de la Congrégation vati169@cec.va.

En vous souhaitant une bonne nouvelle année 2008, nous vous renouvelons nos sentiments de sincère estime et vous adressons nos cordiales salutations.

Carlo Costantini

+ *Jean-Louis Brugnot* 
scg.